se sont introduits dans les bureaux de M. Dupont en escaladant le mur de clôture et après en avoir fracturé la porte d'entrée. Une fois à l'intérieur, ils ont tout mis sens dessus dessous, mais n'ont rien trouvé en fait de valeurs, sinon que pour une vingtaine de sous de timbres-poste et quelques revues amusantes. Ils se sont ensuite retirés après avoir tordu quelques appareils à gaz. Plainte a été déposée à la police. M. Spéneux, commissaire du troisième arrondissement, a ouvert une enquête.

UNE CHUTE DE VOITURE, RUE FAIDHERBE. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences mortelles, s'est produit mardi vers midi, à l'angle des rues Carnot et Faidherbe : A cet endroit stationnait devant le cabaret Desplechin, le camion de M. Dupir-Dupont, marchand de charbons, rue d'Honschoote, où avait pris place Mme Henriette Herman, âgée de 42 ans, domiciliée à Lille, rue St-Sauveur, 95.

Soudain, le cheval s'étant mis en marche, la ménagère voulut s'emparer des rênes, mais sous la secousse elle perdit l'équilibre et tomba du véhicule la tête en avant.

Dans sa chute la malheureuse s'est fait une plaie de deux centimètres de longueur au cuir chevelu. Ce n'est qu'après avoir reçu des soins à l'estaminet Desplechin, qu'elle a pu reprendre le train pour Lille. La blessure ne présente aucun caractère de gravité.

APRÈS BOIRE. — Un tisserand, Cyrille Lescroart, âgé de 30 ans, demeurant rue de l'Ermitage, étant ivre, a exercé des vitolences sur la personne de Mme Leclercq, cabaretière, rue du Chêne-Houpline, 78, parce qu'on lui refusait à boire, puis il a brisé un carreau de vitre. A la suite de l'enquête de police, l'ouvrier tisserand a été l'objet d'un procès-verbal.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'usine de M. Félix Desurmont, filateur, rue d'Austerlitz, une soigneuse, Elise Flipo, 24 ans, demeurant rue de Mulhouse, 55, s'est piqué le pouce gauche contre un peigne. Huit jours de repos.

— A la fabrique de tapis de M. Emile Parmentier, rue de Paris, un trieur, Jules Monnoyer, 14 ans, demeurant rue de Mouscron, 51, a eu le bras gauche contusionné par la chute d'un grif. Un repos de huit jours lui a été ordonné.

— Chez M. Louis Buquet, serrurier, rue du Brun-Pain, un comme de peine, Jean-Baptiste Commerman, 32 ans, demeurant rue des Courses, 6, a été blessé à la tête par la chute d'un engrenage. Huit jours de repos.

— Dans le même atelier, un chauffeur, Charles Desprez, 61 ans, demeurant rue de Strasbourg, 25, s'est fait une contusion au pied droit en descendant l'escalier des générateurs. L'incapacité de travail sera d'une huitaine de jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier mardi, il est arrivé aux halles latines, 1.239 : pommes de terre nouvelles, 180 k ; radis, 1.500 bottes ; asperges, 156 bottes ; étalants, 173 ; pois verts, 50 k ; choux, 200 ; oeufs, 3 paniers.

Communications

TOURCOING. — Fanfare « les Intimes ». — La Commission rappelle aux musiciens la répétition générale de ce soir, mercredi, à huit heures précises. Il est compté sur la présence de tous pour la signature de la feuille d'adhésion au concours de Lille.

Fanfare « les Amis Réunis ». — La Commission prévient aux sociétaires désireux à la répétition de ce soir, mercredi, à huit heures trois quarts très précises : Ordre du jour : Présentation du drapeau.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la distillerie de MM. L. offre frères, un ouvrier journalier, Jules Muller, âgé de 33 ans, domicilié à Bondues, s'est blessé à l'épaule droite en chargeant une voiture. M. le docteur Dufresne lui a prescrit dix jours de repos.

UNE PRÉTENDUE AFFAIRE DE COUPS. — Un ouvrier de ferme, Jules Rigolle, occupe chez M. A. Talion, au hameau du Plouy, venant, hier matin, en état complet d'ivresse se plaindre à M. Duhautois, commissaire de police d'avoir reçu des coups de son patron. M. Duhautois commença d'abord l'ouvrier au violon pour y cuver son vin et fit une enquête sur l'affaire de coups qui n'existait que dans l'imagination de Rigolle. Il sera poursuivi pour ivresse.

BOUSBECQUE

LE VOL A L'ÉTABLISSEMENT LEURENT. — La gendarmerie d'Halluin a continué ces jours derniers l'enquête ouverte à la suite du vol commis à Bousbecque dans l'établissement de MM. Leurent frères. Nos lecteurs se souviennent de l'arrestation à Halluin d'un sieur Henri Martens, trouvé en possession de deux coutres de charrue volés dans une ferme du Mont-d'Halluin. Des renseignements obtenus depuis paraissent prouver que ce malfaiteur avait bien cru que Martens, en compagnie d'individus de son espèce, se préparait à un cambriolage à l'établissement Leurent que la bande se disposait à opérer. Or, sur comme leur plan rata puisque Martens était arrêté avant d'avoir mis son projet à exécution. Donc, après avoir dit que nous parlions plus haut, il était avéré les coutres dont nous parlions plus haut, il était permis de supposer que les voleurs de Bousbecque pourraient bien habiter Halluin, et c'est pourquoi M. Debay, commissaire de police, a fait la demande de la gendarmerie d'Halluin, a procédé à plusieurs perquisitions à Halluin. Ces opérations n'ont donné aucun résultat, mais on reste persuadé que les soupçons étaient fondés et que les voleurs qui possèdent certainement des complices n'un peu partout, ont pris des précautions qui devaient les mettre à l'abri de toute surprise. L'enquête continue.

RONCQ

LES FUNÉRAILLES DE M. L'ABBÉ LOUIS HASBROUCQ, élève des Facultés catholiques de Lille, ont eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, hier matin mardi, à neuf heures et demie, au milieu d'une affluence nombreuse. Le corps du défunt, venant de Beaucamps, était arrivé à Ronco et avait été déposé dans l'église Saint-Piat. La messe de « Requiem » a été célébrée par M. l'abbé Allard, curé de la paroisse, assisté de ses deux vicaires, parmi l'assistance, nous avons remarqué M. le Directeur du Séminaire académique de Lille, accompagné de plusieurs professeurs de cet établissement ; M. l'abbé Lecomte, supérieur du Collège de Tourcoing, accompagné de plusieurs professeurs ; M. l'abbé Gérard, curé de Saint-Piat, M. l'abbé Hasbrouck ; MM. les curés des paroisses environnantes d'Hasbrouck, Wylder, et Vincent, nombreux ; de Proyart, tous deux anciens vicaires de Roncq ; M. l'abbé Delmotte, vicaire à Bailleul ; MM. Lefebvre, maire de Roncq ; et Leys, adjoint, suivis d'un certain nombre de membres du Conseil municipal ; M. Désiré Lecomte, ancien maire de Roncq ; des délégations d'élèves du Séminaire académique, et des écoles des Frères et des Sœurs de la commune. L'inhumation a eu lieu ensuite au cimetière de la paroisse.

LES POIVROTS. — La police a rédigé une contravention à la charge des frères Carlos et Albert V..., pour ivresse manifeste.

UN MARI QUI BAT SA FEMME. — Une enquête est ouverte au sujet d'une affaire de violences dont se serait rendu coupable envers sa femme un habitant de Roncq, Alois Bocksom. La scène s'est déroulée sur la voie publique, près du cimetière et a causé un certain scandale.

UN ACCIDENT s'est produit mardi vers deux heures dans la ferme de M. Auguste Dumortier, au Blanc-Four. Un jeune homme de 18 ans, M. Houzez, a eu la jambe droite traversée par une fourche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Galissot.

QUESNOY-SUR-DEULE

LE QUART D'HEURE DE RABELAIS. — Mardi matin vers onze heures, une cabaretière de la place de l'Église, avait recours au garde-champêtre Boitel pour faire sortir de son établissement un sieur Charles Deleu, âgé de 52 ans, domicilié à Ypres (Belgique), qui se trouvait en état complet d'ivresse et refusait de lui payer sa dernière consommation. Ce dernier a été emmené au poste pour y passer la nuit et sera poursuivi pour ivresse. Un procès-verbal est aussi dressé à la charge de la cabaretière pour infraction à la loi sur l'ivresse.

PÉRENCHIES

UN INCENDIE AU HAMEAU DES BAS. — Lundi soir vers sept heures, un incendie s'est déclaré au hameau des Bas. Deux maisons d'ouvriers, occupées par les familles Constant Vandenbuge et François Leruc, ont été la proie des flammes. Des passants qui avaient aperçu le feu sortir du grenier de la maison de M. Vandenbuge donnèrent l'alarme et prévinrent les pompiers qui ne tardèrent pas à arriver.

Pendant ce temps l'incendie s'était communiqué chez M. Leruc, et en moins d'une demi-heure, les deux immeubles furent détruits. Les efforts des pompiers se sont bornés à préserver les habitations voisines.

Les dégâts causés par l'incendie sont évalués à 12.000 francs et couverts par une assurance. On attribue l'incendie à un vice de construction.

COMINES

ADJUDICATION. — Une adjudication a eu lieu, lundi après-midi, pour l'empierrement du chemin rural n° 33, dit de la Gare. C'est M. Schoutteten, adjoint au maire, qui présidait les opérations. Ont soumissionné : MM. F. Sauvage, avec un rabais de 5 %. ; Camille Degrave, 7 % ; Gustave Cousin, 9 %. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

LILLE

MANŒUVRES DE GARNISON. — Les manœuvres de garnison ont repris lundi matin sous la direction du colonel du 19e chasseurs à cheval et ont eu pour thème l'attaque et la défense d'un convoi.

Les troupes A, sous les ordres du commandant Fecquieux, du 43e, comprenaient 25 voitures du 1er escadron du train formant le convoi, sous la garde du 1er bataillon du 43e et d'un peloton de cavalerie.

Les troupes B, commandées par le chef d'escadron Maddin, du 19e chasseurs, se composaient de deux escadrons de cavalerie et d'une batterie du 15e régiment d'artillerie. Elles étaient chargées de l'attaque du convoi.

La manœuvre s'est déroulée entre Lille et Quesnoy-sur-Deûle et dans les environs de Croix-aux-Bois et de Wez-Macquart.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELEBECQ-PRINGALLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julia PRINGALLE, décédée à Roubaix, le 28 avril 1902, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 30 courant, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 29, à six heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 8, à huit heures trois quarts.

Les amis et connaissances de la famille NYS-PRÉVOST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Stéphanie-Aimée PRÉVOST, décédée à Roubaix, le 28 avril 1902, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 1er mai, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tunis, 27.

Les amis et connaissances de la famille SEGARD-DELEBOIX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Joseph-François SEGARD, décédé à Wattrelos, le 28 avril 1902, dans sa 75e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 1re classe, qui auront lieu le jeudi 1er mai, à dix heures, en l'église Saint-Maclou (Centre), à Wattrelos. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à trois heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, 24, rue de Roubaix (Haute Voie), à neuf heures trois quarts.

Les amis et connaissances de la famille DERCUBAIX-GONS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Pélagie GONS, veuve de Monsieur Hector DERCUBAIX, décédée à Roubaix, le 29 avril 1902, à l'âge de 84 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 1er mai, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mercredi 30 avril, à six heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de Fer, 54.

Les amis et connaissances de la famille LIENARD-DESPRETZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amélie DESPRETZ, veuve de Monsieur Augustin LIENARD, décédée à Nesch, le 29 avril 1902, dans sa 77e année, administrée des Sacrements, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 2 mai, à neuf heures et demie, en l'église de Néchin. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la Feutrigue.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone 627.

NÉCROLOGIE

— Dimanche matin est décédé à Bierne, M. Isaïe Messemaeker, ancien maire de Socx et de Bierne.

— Lundi matin ont eu lieu, à Notre-Dame et Saint-Joseph, à Boulogne, les obsèques de M. Emile Cardon, ancien notaire, au milieu d'une assistance nombreuse.

— Mercredi matin, à onze heures, en l'église paroissiale de Denain, auront lieu les funérailles de M. Victorien-Achille Chotteau, décédé à l'âge de 28 ans. M. Achille Chotteau était le petit fils de feu M. Delcambre-Briloux, ancien maire de Denain et ancien conseiller général du Nord.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— Mardi, à onze heures et demie, a eu lieu, en l'église d'Hardinghen, au milieu d'une très nombreuse assistance, le mariage de M. Achille Desurmont, fils de M. Desurmont, industriel à Solre-le-Château, et de Mme Desurmont, née Raout, avec Mlle Suzanne Bonzel, fille de M. Arthur Bonzel, industriel, suppléant du juge de paix d'Hautmont, et de Mme Bonzel, née Guillout.

NOUVELLES RELIGIEUSES

LE MOIS DE MARIE A LA MARLIÈRE. — Voici l'horaire des cérémonies pour la première semaine :

Mercredi soir, à sept heures trois-quarts, salut d'ouverture du Mois de Marie, à la chapelle de La Marlière. — Tous les jours du mois, ouverture de la chapelle à quatre heures et demie du matin. — Jeudi, 1er mai, messes à sept heures, huit heures et huit heures et demie. — Vendredi, 2 mai, messe de communion à six heures, messes à sept heures et sept heures et demie. — Samedi, 3 mai, messes à sept heures, sept heures et demie et huit heures. — Dimanche, 4 mai, messes à cinq heures et demie et six heures et demie ; à sept heures et demie, Cercle de la Concorde, Roubaix, allocution de M. l'abbé Declerck, directeur ; à huit heures et demie, Sainte-Famille, de Roubaix (St-Joseph), allocution de M. l'abbé Lhermitte ; à neuf heures et demie, Filature Motte frères, Tourcoing ; à dix heures et demie, Filature Sion, Tourcoing.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 29 avril 1902

Présidence de M. Martin, vice-président

AFFAIRES DIVERSES. — Laurent Masson, voies de fait, rébellion, outrages et ivresse, quinze jours de prison et cinq francs d'amende. — Lévin Pottier, vol, quinze jours. — Fidèle Lemoine, mendicité, dix jours.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mardi 29 avril 1902

Présidence de M. Martin, vice-président

A PROPOS D'UN INCENDIE. — Le 21 septembre 1901, un incendie éclatait, rue Daubenton prolongée, à Roubaix, dans une maison en planches où M. Wystraete, mouleur, avait ouvert un petit cabaret. Cette maison appartenait à M. Van Welden, entrepreneur, qui la louait à M. Salembier, brasseur, lequel la sous-louait à M. Wystraete. Tout le mobilier du locataire fut détruit et le malheureux dut, par l'organe du « Journal de Roubaix », recourir à la charité publique. Aujourd'hui, il a assigné M. Van Welden en dommages-intérêts ; son avocat, Me Danjon, estime en effet que l'incendie est dû à un vice de construction : la cheminée avait des fissures par lesquelles les flammes communiquaient avec la charpente. Déjà en 1900, deux mois après son entrée dans la maison, un commencement d'incendie avait éclaté ; un second également en 1901, et M. Van Welden fut avisé du danger. Dans ces circonstances, déclare Me Danjou, M. Van Welden est en faute de n'avoir point fait les réparations nécessaires.

Me Dhellemmes, avocat de M. Van Welden, combat ces conclusions ; aucune faute ne peut être reprochée au propriétaire ; bien plus, aux termes de l'article 1733 du code civil, le locataire est toujours présumé en faute puisqu'il est responsable de tout incendie survenu dans l'immeuble, à moins qu'il ne prouve que cet incendie est dû à un cas fortuit ou à un vice de construction. Le vice de construction existait-il ? Me Dhellemmes établit le contraire : une expertise a eu lieu, dit-il, aussitôt après le sinistre et les experts ont déclaré qu'il était impossible d'en indiquer la cause. Il conclut au rejet de la demande.

L'affaire est mise en délibéré.

LES FRAIS DE JUSTICE

Beaucoup de personnes, effrayées par les frais de procédure, préfèrent perdre ce qui leur est dû que de confier leurs intérêts à un huissier.

Pour éviter ces pertes d'argent et de procès

M. ADRIEN GAILLARDON

AVOCAT

PARIS. — 1, Rue Jean-Jacques-Rousseau. — PARIS

Traite à forfait pour tous recouvrements, tous procès, et prend à sa charge tous les frais à exposer moyennant une remise fixée d'avance. 95269

CHRONIQUE ÉLECTORALE

1re CIRCONSCRIPTION DE DOUAI. — M. Coche-teux, progressiste, qui a obtenu 5.117 voix contre 6.970 à M. Debère, radical, ne se représentera pas au second tour.

2e CIRCONSCRIPTION DE BOULOGNE. — M. Degay, candidat socialiste, se désiste en faveur de M. Mill, radical, qui a obtenu plus de voix que lui au premier tour de scrutin.

CONCERTS & SPECTACLES

THÉATRE-HIPPODROME DE ROUBAIX. — La Tournée Baret. — M. Baret donnera, le dimanche 11 mai, une représentation de « L'Engrenage », avec le concours de Dieudonné.

AMATEURS DE MUSIQUE allez visiter le déballage 20, rue Neuve, Roubaix. Entrée libre.

NORD

Naufrage de deux goélettes dunkerquoises en Islande. — Treize hommes noyés. — Les goélettes dunkerquoises, la *Perle* et la *Charmeuse* ont fait naufrage en Islande à la suite d'une collision avec les glaces. Les deux capitaines ont été noyés ainsi que huit hommes de la *Charmeuse* et trois de la *Perle*. Les naufragés survivants ont été débarqués aux îles Féroë.

Le drame de Bambecque. — On se rappelle que lundi dernier, un drame sanglant se passait à Bambecque. Le garde domanial Calleur, se voyant menacé, tira un coup de révolver sur René Lassus, un fraudeur réputé des plus dangereux. Lassus fut atteint à dix centimètres au-dessous du teton gauche et la balle fut retrouvée à fleur de peau à proximité de la colonne vertébrale. Tout d'abord on crut l'état du blessé sans gravité, mais les pronostics sont tout autres actuellement. En effet, le blessé, qui est très abattu, crache le sang et on est persuadé qu'il a le poumon gauche perforé. Son état est donc désespéré.

Choix unique, prix remarquablement bas, tels sont les avantages offerts et dont profitent les dames qui achètent aux *Galeries Lilloises*, leurs *tissus* et lainages. *Coupons pour rien.* 56281

PAS-DE-CALAIS

Les incidents de Lillers. — Tout semble actuellement rentré dans le calme à Lillers. Lundi soir, entre huit et neuf heures, il y a eu encore une petite manifestation, mais sans grande importance. Des bandes ont parcouru les rues en criant et chantant, mais elles ont été promptement dispersées. Dans la nuit, on n'a signalé aucun incident.

Mardi matin, le travail était repris dans la plupart des ateliers où tous les ouvriers étaient à la besogne. Néanmoins, par précaution, les mesures d'ordre seront maintenues pendant plusieurs jours pour parer à toutes les éventualités. Le parquet de Béthune continue son enquête au sujet des incidents de dimanche soir.

L'ASSASSINAT DU GARDE-CHAMPÊTRE DE LAPUGNOY. — L'assassin du garde-champêtre de Lapugnoy, qui a été assommé à l'aide d'une large pierre plate, vient enfin d'être découvert et arrêté. C'est un nommé Gustave Moniez, âgé de 25 ans ; il a fait des aveux complets.

En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*

LA FERMENTATION HUMAINE

par le Dr Félix De Backer

Prix 2 fr. ; et 2 fr. 50 par poste. 4979

BELGIQUE

Le Congrès National de Laiterie. — Le concours de bêtes bovines. — Nous avons dit que S. M. le Roi Léopold et S. A. R. le prince Albert avaient honoré de leur visite l'exposition du parc du Cinquantenaire. Nous croyons intéressant de donner aujourd'hui un aperçu de cette exposition, avant de dire les résultats du concours et les décisions du Congrès de laiterie.

L'exposition de laiterie est fort jolie avec ses collections d'écrémeuses de tous genres, de balances et de bascules, de pasteuriseurs, de machines frigorifiques, de malaxeurs « Arch Albany », « Armentine », « Français », « Allemands », « Verticaux », de mouleuses poseuses, de stérilisateurs, etc., etc.

Le compartiment des *Cultivateurs du Hainaut*, l'importante coopérative que l'on sait, attire particulièrement les regards, avec son riche cadre de médailles attestant ses très nombreux succès.

Si l'on pousse sur la droite, on est dans le compartiment de l'*Institut du Sacré-Cœur de l'Immaculée Conception, école supérieure d'agriculture pour les jeunes filles*. Autour des appareils de fabrication s'empressent des jeunes filles portant de gracieux tabliers blancs et coiffées d'un menu bonnet à cocarde tricolore ; le spectacle est pittoresque.

Le Congrès a siégé deux fois, tandis que la foule — et une foule selecte — circulait dans le Parc. M. le baron Van der Bruggen, le distingué ministre de l'agriculture, voulant prouver sa sollicitude pour des questions éminemment pratiques, avait daigné accepter la présidence d'honneur. M. le baron Peers était le président effectif.

Une centaine de personnes ont assidûment suivi ces séances. Citons notamment : MM. Mahenaut, député ; baron de la Faille ; l'abbé Mellaerts, M. Cartuyvels, inspecteur général du service des denrées alimentaires ; M. Balleine, délégué du ministre de l'agriculture d'Angleterre ; M. Roger, délégué du laboratoire Pasteur, à Paris, et l'abbé Bergé, etc.

Dans sa première séance, le Congrès a adopté un vœu tendant à rendre obligatoire la pasteurisation des crèmes à 90 degrés, dans toutes les laiteries qui travaillent le lait de plusieurs cultivateurs, et la désinfection journalière, par l'eau bouillante des bidons servant au transport du lait.

Dans la seconde, après une discussion sur la question du beurre, et de la margarine, le Congrès a voté différents vœux, entre autres les suivants :

1° Organisation en Belgique, par une Commission composée de chimistes et de physiologistes, avec la collaboration de la station laitière, d'une enquête complète et scientifique conduite sur les causes des différences observées dans la composition des beurres ;

2° Encourager par tous les moyens et notamment par la fondation d'un prix important les recherches relatives à la découverte des matières grasses étrangères dans le beurre ;

3° Poursuites à exercer en vertu de l'un des articles 66, 67 ou 500 du Code pénal contre les marchands ou fabricants qui livrent aux marchands de beurre des produits destinés à la falsification sachant que ces produits doivent servir à cet usage ;

4° Interdiction de l'emploi dans les produits entrant dans la fabrication du beurre des matières prescrites par l'arrêté royal pour la dénaturation de la margarine.

— Le concours de la Société nationale pour l'amélioration des races bovines en Belgique occupe au Parc du Cinquantenaire une large place. Les bêtes y sont rangées par groupes de onze, savoir dix vaches et un taureau. Des primes ont été réservées non seulement aux individus mais aux groupes figurant comme tels. Les plus belles espèces du pays sont là représentées. Voici, parmi les lauréats du concours, les noms qui intéressent les régions de Courtrai, Renaix et de Tournai :

Animaux des Flandres-Orientale et Occidentale et de la province d'Anvers, sauf la Campine. 1re division ; 7e concours. Taureaux ayant 3 dents d'adultes ou plus. 1er prix : « Paul », à M. J. Beguin, à Amougies. — 10e concours : génisses ayant 3 dents ou plus. 1er prix : « Dame », à M. Matthys, à Vichtte. — 11e concours : génisses n'ayant pas plus de 2 dents. 1er prix : « Mina », à Mme veuve Van Enis, à Ruyen.

6e Division. Race flamande. — Trente-deuxième concours. Taureaux ayant trois dents ou plus. 1er prix : « Charles », à M. Quatannens, à Heestert. — Trente-troisième concours. Taureaux n'ayant pas plus de deux dents. 1er prix : « N », à M. de Moulenaere, à Roulers. — Trente-quatrième concours. Vaches de tout âge. 1er prix : « Barbara », à M. Lammertyn, à Moorslede. — Trente-cinquième concours. Génisses ayant trois dents d'adulte ou plus. 1er prix : « Marthe », à M. Lammertyn, à Moorslede.

—×—

Le Congrès de laiterie s'est clôturé lundi soir par un banquet des plus cordiaux au restaurant de la Monnaie. Plusieurs toasts, dont un au Roi, ont été prononcés par M. le baron Peers, M. Collard-Bovy, M. le baron de la Faille, M. Schoonjans, les délégués étrangers, etc.

L'industrie laitière belge, déjà si florissante, ne peut manquer de retirer de ce beau congrès, le plus grand profit.

LA CHAMBRE. — Séance du 29 avril. — M. Delbeke interpelle les ministres des Finances, des Travaux publics et de la Guerre, au sujet des futures installations maritimes et du démantèlement d'Anvers. Il demande au gouvernement de s'expliquer clairement sur ce qu'il compte faire.

M. de Smet de Naeyer énumère les grands travaux à exécuter immédiatement dans le port d'Anvers. Quant à ceux qui seront encore entrepris, le gouvernement s'expliquera en temps utile à leur sujet.

M. le Ministre se prononce en faveur de la Grande Coupure.

M. le général Cousebant déclare que le département de la guerre peut répondre catégoriquement à M. Delbeke. Lorsque les deux lignes de forts qui constituent le camp retranché d'Anvers seront complètement achevées, il n'y aura plus de raison de maintenir l'enceinte actuelle. En attendant, il faudra naturellement, si une brèche est faite dans l'enceinte, exécuter des travaux de sûreté, dont la dépense incombera évidemment à la ville d'Anvers.

M. Van Ryswyck se prononce contre la Grande Coupure. Elle est, dit-il, difficile dans son exécution et dangereuse dans ses conséquences.

La discussion continuera mercredi. La séance est levée à cinq heures.

CHRONIQUE ÉLECTORALE. — A Louvain. — L'Association catholique a proclamé comme suit la liste des candidats aux élections du 25 mai : Candidats effectifs : 1. M. Schollaert, 2. M. de Troos, 3. M. Rosseuw, 4. M. De Becker-Remy, 5. M. Fontaine ; candidats suppléants : 1. M. Fontaine, 2. M. de Wouters, 3. M. Cellwaerts, 4. M. Poullet.

— A Dinant-Philippeville. — L'Association conservatrice de l'arrondissement de Dinant-Philippeville a composé la liste de ses candidats pour la Chambre des représentants : Effectifs : 1. M. Cousot, député sortant ; 2. M. Hubert, député sortant ; 3. M. le baron Albert d'Huart, conseiller provincial ; 4. M. le baron de Fonbaré, ancien député. — Suppléants : 1. M. le baron de Fonbaré ; 2. M. Edouard de Pierpont, conseiller provincial ; 3. M. Edgar Vincent, député permanent ; 4. M. Doucet.

LE COMPLOT CONTRE LE PRINCE ALBERT. — Cette affaire peut être considérée comme terminée. Lundi soir, les quatre grenadiers, écroués à la prison de Saint-Gilles, ont été mis en liberté par ordre de l'autorité militaire supérieure. L'instruction ouverte par le Parquet militaire et celle ouverte concurremment par le Parquet du Tribunal de première instance ont été closes. Les grenadiers sont renvoyés à la discipline du corps. Il est à présumer que la peine sera assez sévère.

De toute cette affaire il reste ceci : que le propos prêté à un grenadier doit être considéré comme un propos d'ivrogne.

LES TROUBLES ET L'ARMÉE. — Les militaires des classes de 1898 et 1899 rappelés sous les drapeaux le 9 avril dernier, lors des troubles, seront renvoyés en congé illimité le 30 courant. Ces militaires ne devront plus rentrer sous les armes pour prendre part cette année aux exercices de tir, ainsi qu'aux manœuvres.

MANŒUVRES SUPPRIMÉES. — M. le général Cousebant d'Alkemaede, ministre de la Guerre, annonce, dans une circulaire, que les manœuvres des 1re, 2e, 3e et 4e divisions d'armée n'auront pas lieu. Les troupes d'infanterie et du génie n'effectueront pas d'étapes en se rendant au camp de Beverloo ou à Arlon. Toutefois, les régiments d'infanterie exécuteront, autour de leurs garnisons, des marches d'épreuve.

CHEMINS DE FER. — A dater du 1er mai 1902, l'administration des chemins de fer de l'Etat belge éditera tous les mois, une brochure constituant un abrégé du guide officiel des voyageurs, sous le titre de : « Guide sommaire des voyageurs sur les chemins de fer belges ». Ce guide mentionnera exclusivement : a) les noms des stations principales des lignes exploitées par l'Etat Belge et par les Compagnies flamandes ; b) les horaires des trains établissant des relations entre les dites stations, c) un extrait du barème des prix de transport des voyageurs. Le guide sommaire sera vendu dans les gares et dans les librairies au prix de 0 fr. 10 cent. l'exemplaire.

GAND

UN ATTENTAT A LA DYNAMITE CONTRE LA MAISON DE M. VERHAEGEN, DÉPUTÉ. — Lundi soir, vers dix heures, un engin à la dynamite a fait explosion, à Gand, devant la maison de M. Arthur Verhaegen, le sympathique représentant de Gand-Eeclloo et président de la Ligue démocratique. Le bruit de l'explosion a été formidable et a réveillé tout le voisinage.

Les dégâts produits par l'engin sont très considérables dans les chambres du rez-de-chaussée. Les vitres ont été brisées, la porte, les châssis des fenêtres fortement endommagés.

Heureusement, tout se borne à des dégâts matériels ; au moment de l'explosion, M. Verhaegen et sa famille se trouvaient au second étage de la maison ; c'est grâce à cette coïncidence qu'ils doivent de n'avoir pas été blessés et peut-être tués.

La police, aussitôt avisée, est accourue, suivie bientôt du Parquet qui a fait de suite un commencement d'enquête. Il résulte des premières dépositions que des voisins ont aperçu, quelques instants avant l'explosion, trois individus qui semblaient s'éloigner précipitamment. Dès que l'explosion s'est produite, ils ont supposé que ce devaient être les coupables. Les agents ont essayé de retrouver leurs traces. Mais il n'a pas été possible de les rejoindre.

La nouvelle de l'attentat se répandit rapidement en ville où elle causa une grande émotion. On est généralement d'avis que l'attentat a le même caractère que ceux qui ont été commis à Binche contre la maison de M. le représentant Derbaix, contre le bureau de postes de La Louvière, contre la Banque Nationale à Bruxelles, contre le Cercle catholique de Wellin, etc.

Inutile de dire que tout ce que Gand compte d'honnêtes gens proteste avec indignation contre ce nouvel attentat. Si les socialistes s'imaginent intimider les membres de la droite parlementaire et rallier à leur cause, par ces procédés criminels, des voix perdues, ils se trompent doublement.

— Une arrestation. — Le Parquet a ordonné l'arrestation de Leon Vossaert, 18 ans, habitant rue de l'Incendie. Cette arrestation se rapporte, dit-on, à l'attentat contre M. Verhaegen.

On peut dire que M. Verhaegen a échappé heureusement à une mort certaine. L'honorable représentant a reçu, le soir même, les félicitations de MM. Braun, bourgmestre ; Van Cleemputte et de Ghellinck d'Elseghem, députés ; de Bie, conseiller à la Cour d'appel, etc., etc.

LOUVAIN

LES DERNIERS TROUBLES. — QUATRE NOUVELLES ARRESTATIONS. — Le Parquet a fait procéder à quatre nouvelles arrestations. Deux blessés en traitement à l'hôpital Saint-Pierre, les nommés Edouard Piot, âgé de 17 ans, et Jean-Baptiste Demessemaeker, âgé de 18 ans, ont été écroués à la maison d'arrêt. Deux autres, qui étaient soignés à leur domicile, Verlinden, habitant rue de Courtrai, à Blauwput, et Van Craesbeek, rue de Tervueren, ont été également arrêtés chez eux par la gendarmerie. Un cinquième, Dewyngaerden, dit « Cravatte », âgé de 25 ans, qui devait être arrêté à deux heures de l'après-midi, a quitté l'hôpital Saint-Pierre et brûle la politesse au magistrat instructeur. Il aurait, paraît-il, déjà quitté la ville et peut-être le pays. La police le recherche. Mardi matin, deux membres du parti ouvrier ont comparu devant le tribunal correctionnel, prévenus d'outrages à un garde civique à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. L'un d'eux, Brozier, a été acquitté : le second, un certain Thomas, a été condamné à quinze jours de prison.

MONTIGNY-LE-TILLEUL

DEUX OUVRIERS TUÉS PAR LE GRISOU. — Un grave accident de charbonnage est arrivé lundi après-midi à la Société de Forte-Taille, à Montigny-le-Tilleul. Trois ouvriers travaillaient dans une taille récemment ouverte, à l'étage de trois cents mètres et à la distance d'un kilomètre environ du puits, lorsqu'une poche énorme pleine de grisou se déchira, ébranlant les parois, mais sans détonner ni s'enflammer. Les ouvriers essayèrent de se sauver, mais en un instant la galerie fut emplie du gaz délétère, et un seul put parvenir à la cheminée d'aérage pour donner l'alarme. Les deux autres furent asphyxiés. Leurs corps n'ont été retrouvés que vers neuf heures du soir. Ce sont les nommés Edmond Liévin, 29 ans, et Léopold Dulière, 36 ans, tous deux pères de famille.

LIÈGE

UNE FABRIQUE D'ARMES INCENDIÉE. — PLUS DE 200.000 FRANCS DE DÉGÂTS. — Un incendie d'une extrême intensité s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi à la fabrique d'armes dirigée par M. Clément, sénateur, rue Cheri, à Liège. Bientôt toute la fabrique fut en flammes ; des cartouches firent explosion.

Les dégâts sont très importants. Ils atteignent 2 à 300.000 francs. 225 ouvriers sont atteints par le chômage.

MONS

LES ATTEINTES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — Le tribunal correctionnel de Mons a instruit, mardi, plusieurs affaires se rapportant à la dernière grève du Borinage. Huit individus ont comparu pour atteinte à la

---

FEUILLETON DU 1er MAI 1902 — N° 248

La Mendiante de St-Sulpice

Par XAVIER DE MONTEPIN

ROSE & MARIE-BLANCHE

De Grancey, muni des clefs remises par Gilbert, se rendait à l'hôtel de la rue Vaugirard où il devait faire disparaître les traces de la présence antérieure de Marie-Blanche.

Servais avait à trouver pour lui-même un logement où il serait à l'abri de toutes les recherches de la police, et ensuite à engager dans un bureau de placement les domestiques aptes à composer le nouveau personnel remplaçant celui que Gilbert avait congédié.

L'évadé de la Roquette monta en fiacre sur le boulevard et se fit conduire dans le quartier du Luxembourg, où il pensait trouver sans peine un refuge discret et sûr.

Il ne se trompait pas.

Rue Bonaparte, tout près de la place Saint-Sulpice, il aperçut, à l'entrée d'une maison de bonne apparence un écriteau portant cette mention :

Petit appartement à louer, meublé ou non meublé.

Servais entra chez le concierge qui s'